



BUREAU DE L'ASSEMBLEE

AS/Bur/CB (2016) 11

17 octobre 2016

Aux membres de l'Assemblée

Carnet de bord de la réunion tenue à Strasbourg le 14 octobre 2016

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le vendredi 14 octobre 2016 à Strasbourg, sous la présidence de M. Pedro Agramunt, Président de l'Assemblée, en ce qui concerne :

- **Quatrième partie de session de 2016 (Strasbourg, 10-14 octobre)** : a approuvé les propositions de suivi des textes adoptés faites par le Secrétaire Général de l'Assemblée, telles qu'indiquées en annexe 1 ;
- **Commission permanente (Nicosie, 25 novembre 2016)** : a pris note de la demande de débat selon la procédure d'urgence sur *La situation à Alep* déposée par 23 membres du Groupe PPE/DC et a décidé de renvoyer la question à la commission des questions politiques et de la démocratie pour la préparation d'un rapport à débattre lors de la réunion de la Commission permanente à Nicosie ; a pris note de l'avant-projet d'ordre du jour de cette réunion ;
- **Première partie de session de 2017 (Strasbourg, 23-27 janvier)** : a établi l'avant-projet d'ordre du jour ;
- **Observation d'élections** :
 - i. *Azerbaïdjan : référendum sur la révision de la Constitution (26 septembre 2016)* : a pris note du mémorandum du Président de la commission ad hoc ainsi que de l'avis préliminaire de la Commission de Venise ;
 - ii. *Maroc : élections législatives (7 octobre 2016)* : a pris note de la déclaration de la mission d'observation ;
 - iii. *Géorgie : élections législatives (8 et 30 octobre 2016, deuxième date à confirmer)* : a pris note de la déclaration sur le premier tour des élections ; a décidé d'observer le deuxième tour ; a constitué une commission ad hoc à cet effet composée d'un représentant de chaque groupe politique, ainsi que des co-rapporteurs de la commission de suivi ; a approuvé la liste des membres de la commission ad hoc et a désigné M. Emanuelis Zingeris (Lituanie, PPE/DC) comme Président de la commission ad hoc (annexe 2) ;
 - iv. *Monténégro : élections législatives (16 octobre 2016)* : a approuvé la liste finale des membres de la commission ad hoc pour observer ces élections (annexe 3) et a désigné M. Aleksander Pocij (Pologne, PPE/DC) comme Président pour remplacer M. Joseph O'Reilly (Irlande, PPE/DC) ;
 - v. *République de Moldova : élection présidentielle (30 octobre 2016)* : a pris note de la déclaration de la mission préélectorale et a approuvé la liste finale des membres de la commission ad hoc (annexe 4) ;
 - vi. *Bulgarie : élection présidentielle (6 novembre 2016)* : a approuvé la liste révisée des membres de la commission ad hoc pour observer cette élection (annexe 5) et a désigné M. Joseph O'Reilly (Irlande, PPE/DC) comme Président pour remplacer M. Luís Leite Ramos (Portugal, PPE/DC) ;

- vii. « *L'ex-République yougoslave de Macédoine* » : élections législatives anticipées (11 décembre 2016, date à confirmer, sous réserve de la réception d'une invitation) : a approuvé la liste des membres de la commission ad hoc pour observer ces élections (annexe 6) et a désigné M. Stefan Schennach (Autriche, SOC) comme Président ;
- **Renvois et transmissions en commissions** : a examiné et approuvé les renvois et transmissions tels que présentés en annexe 7, sous réserve de ratification par l'Assemblée dans l'addendum du Rapport d'activité ;
 - **Communication du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe** : a tenu un échange de vues avec la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe et a pris note de la communication écrite du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe ;
 - **Forum mondial de la démocratie 2016 (Strasbourg, 7-9 novembre)** : a pris note du programme et a approuvé la composition finale de la commission ad hoc du Bureau pour participer au Forum (annexe 8) ;
 - **Questions soulevées par les commissions** :
 - i. *Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable* :
 - . a pris note des propositions révisées sur la modernisation du Prix de l'Europe (annexe 9), sous réserve de ratification par l'Assemblée ;
 - . a autorisé Lord John Prescott (Royaume-Uni, SOC), rapporteur sur *Changement climatique et mise en œuvre de l'Accord de Paris*, à participer à la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique, qui aura lieu à Marrakech, Maroc, du 7 au 18 novembre 2016, pour une visite de trois jours, comprenant une réunion parlementaire le 13 novembre 2016 ;
 - . a pris note de la décision de la commission de ne pas préparer de rapport séparé sur *Concilier le droit au travail et le droit de grève* ;
 - ii. *Commission sur l'égalité et la non-discrimination* :
 - . a pris note d'une lettre de Mme Elena Centemero, Présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, et a demandé au Secrétaire Général de l'Assemblée de rédiger, en consultation avec elle, un mémorandum dressant un bilan des mesures visant à améliorer l'égalité de genre et la prise en compte de la dimension de genre dans le travail de l'Assemblée ;
 - iii. *Commission des questions politiques et de la démocratie* :
 - . a autorisé M. Axel Fischer (Allemagne, PPE/DC), Rapporteur sur *Les relations du Conseil de l'Europe avec le Kazakhstan*, à effectuer une visite d'information additionnelle au Kazakhstan d'ici la fin de l'année 2016 ;
 - . a pris note de la décision de la commission de créer une sous-commission ad hoc sur les développements récents en Turquie et a autorisé la sous-commission ad hoc à effectuer une visite en Turquie du 20 au 23 novembre 2016 ;
 - **Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (14 octobre 2016 - 23 janvier 2017)** : a désigné M. Michele Nicoletti (Italie, SOC) comme rapporteur ;
 - **Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)** : a établi la liste des candidats au titre du Portugal, à transmettre au Comité des Ministres ;
 - **Composition de la commission de suivi**: sur la base d'une proposition du Groupe ADLE, a nommé Mme Kristýna Zeliňková (République tchèque) et M. Alfred Heer (Suisse), sous réserve de ratification par l'Assemblée ;
 - **Dates et lieux des prochaines réunions** :
 - Jeudi 24 novembre 2016, Nicosie, à 15 h ;
 - Vendredi 16 décembre 2016, Paris à 9 h ;
 - Lundi 23 janvier 2017, Strasbourg à 8 h.

Sonia Sirtori, Angela Garabagiu

Copie aux :

Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directeur Général, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

Annexe 1

Propositions de suivi des textes adoptés pendant la quatrième partie de session de 2016 (Strasbourg, 10-14 octobre)

Résolution 2132 (2016) sur les *Conséquences politiques de l'agression russe en Ukraine*
(Rapporteuse de la commission des questions politiques et de la démocratie : Mme Kristýna Zeliénková (République tchèque, ADLE))

Paragraphe 16 : « L'Assemblée décide de continuer à suivre de près les conséquences politiques et humanitaires du conflit en Ukraine ainsi que les défis relatifs aux droits de l'homme et à l'Etat de droit qu'il soulève dans les territoires sous ou hors du contrôle du Gouvernement ukrainien, et d'examiner ces questions lors de sa partie de session d'octobre 2017 si aucune urgence n'exige de le faire avant ».

et

Résolution 2133 (2016) sur *Recours juridiques contre les violations des droits de l'homme commises dans les territoires ukrainiens se trouvant hors du contrôle des autorités ukrainiennes* (Rapporteuse de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme : Mme Marieluise Beck (Allemagne, ADLE))

Paragraphe 18 : « L'Assemblée décide de continuer à suivre, de façon prioritaire, la situation des droits de l'homme dans la zone de conflit de la région du Donbass et en Crimée ».

Suivi : inviter la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) à tenir compte de ces résolutions dans le cadre de la procédure actuelle de suivi au titre de l'Ukraine (corapporteurs de la commission de suivi: M. Jordi Xuclà (Espagne, ADLE) et M. Axel Fischer (Allemagne, PPE/DC)).

Débat d'actualité sur *La situation en Turquie dans le contexte de la tentative de coup d'Etat*

Suivi : inviter la commission sur le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) à prendre en compte les résultats du débat dans le cadre du dialogue postsuivi avec la Turquie (co-rapporteuse : Mme Ingebjørg Godskesen, Norvège, CE)

Annexe 2

Commission ad hoc pour observer le deuxième tour des élections législatives en Géorgie (30 octobre 2016, date à confirmer) - liste des membres

Président: Emanuelis ZINGERIS (Lituanie, PPE/DC)

Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Emanuelis ZINGERIS, Lituanie

Suppléant

Giuseppe GALATI, Italie

Groupe socialiste (SOC)

Paolo CORSINI, Italie

Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Jordi XUCLÀ, Espagne

Suppléant

Alfred HEER, Suisse

Groupe des conservateurs européens (CE)

Mark PRITCHARD, Royaume-Uni

Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

...

Corapporteurs de la commission de suivi (*ex officio*)

Boriss CILEVIČS, Lettonie

Kerstin LUNDGREN, Suède

Secrétariat

Bodgan TORCATORIU, Administrateur, Division de l'observation des élections et de la coopération interparlementaire

Daniele GASTL, Assistante, Division de l'observation des élections et de la coopération interparlementaire

Commission de Venise

Gaël MARTIN-MICALLEF, Administrateur, Secrétariat de la Commission de Venise

Annexe 3

Commission ad hoc pour observer les élections législatives au Monténégro (16 octobre 2016) - liste finale des membres

Président: Aleksander POCIEJ (Pologne, PPE/DC)

Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Gabriela PESKOVÁ, République Tchèque
Aleksander POCIEJ, Pologne
Samvel FARMANYAN, Arménie

Groupe socialiste (SOC)

Gülsün BILGEHAN, Turquie
Silvia BONET, Andorre
Pierre-Alain FRIDEZ, Suisse

Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Adele GAMBARO, Italie

Groupe des conservateurs européens (CE)

Erkan KANDEMIR, Turquie

Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Matjaž HANŽEK, Slovénie

Corapporteur de la commission de suivi (*ex officio*)

Ionuț-Marian STROE, Roumanie

Secrétariat

Ivi-Triin ODRATS, Administratrice, Assemblée parlementaire
Anne GODFREY, Assistante, Division de l'observation des élections et de la coopération interparlementaire

Commission de Venise

James HAMILTON, Expert
Domenico VALLARIO, Assistant juriste, Commission de Venise

Annexe 4

Commission ad hoc pour observer l'élection présidentielle en République de Moldova (30 octobre 2016) - liste révisée des membres

Présidente: Elisabeth SCHNEIDER-SCHNEITER (Suisse, PPE/DC)

Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Viorel Riceard BADEA, Roumanie
Colm BROPHY, Irlande
Marie-Christine DALLOZ, France
Elisabeth SCHNEIDER-SCHNEITER, Suisse *
Pavol UNHURIAN, Ukraine
Aleksander POČIEJ, Pologne
Jasen MESIĆ, Croatie
Ihor HUZ, Ukraine

Suppléants

Damien ABAD, France
Iryna GERASHCHENKO, Ukraine
Denis JACQUAT, France
Joe O'REILLY, Irlande
Rónán MULLEN, Irlande
Andrzej HALICKI, Pologne

Groupe socialiste (SOC)

Stefan SCHENNACH, Autriche *
Predrag SEKULIĆ, Montenegro
Maryvonne BLONDIN, France
Eleonora CIMBRO, Italie
Claude ADAM, Luxembourg
Pierre-Alain FRIDEZ, Suisse
Catherine QUERE, France

Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Alain DESTEXHE, Belgique

Suppléant

Luis Alberto ORELLANA, Italie

Groupe des conservateurs européens (CE)

Erkan KANDEMIR, Turquie
Suat ÖNAL, Turquie

Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

...

Corapporteurs de la commission de suivi (ex officio)

Valentina LESKAJ, Albanie *
Ögmundur JÓNASSON, Islande *

Secrétariat

Chemavon CHAHBAZIAN, Chef de Secrétariat, Division de l'observation des élections et de la coopération interparlementaire
Franck DAESCHLER, Assistant administratif principal, Division de l'observation des élections et de la coopération interparlementaire
Anne GODFREY, Assistante, Division de l'observation des élections et de la coopération interparlementaire

Commission de Venise

Oliver KASK, membre de la Commission de Venise
Pierre GARRONE, Chef de la Division élections et partis politiques, Secrétariat de la commission de Venise

* membres de la délégation préélectorale

Annexe 5

Commission ad hoc pour observer l'élection présidentielle en Bulgarie (6 novembre 2016) - liste révisée des membres

Président: Joseph O'REILLY (Irlande, PPE/DC)

Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Aleksandar NIKOLOSKI, « L'ex-République yougoslave de Macédoine »
Joseph O'REILLY, Irlande

Suppléants

Sylvie GOY-CHAVENT, France
Giuseppe GALATI, Italie
Damien ABAD, France
Elena CENTEMERO, Italie
Ihor HUZ, Hongrie

Groupe socialiste (SOC)

Geneviève GOSSELIN-FLEURY, France
Renata DESKOSKA, « L'ex-République yougoslave de Macédoine »
Idália SERRÃO, Portugal

Suppléant

Predrag SEKULIĆ, Monténégro

Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Anne MULDER, Pays-Bas
Luis Alberto ORELLANA, Italie

Suppléants

Carles JORDANA MADERO, Andorre
Ganira PASHAYEVA, Azerbaïdjan

Groupe des conservateurs européens (CE)

Mark PRITCHARD, Royaume-Uni
Suat ÖNAL, Turquie

Suppléant

Lord Richard BALFE, Royaume-Uni

Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Ertuğrul KÜRKÇÜ, Turquie

Suppléant

...

Corapporteurs de la commission de suivi (ex officio)

Franck SCHWABE, Allemagne

...

Secrétariat

Bogdan TORCĂTORIU, Administrateur, Division de l'observation des élections et de la coopération interparlementaire
Danièle GASTL, Assistante, Division de l'observation des élections et de la coopération interparlementaire

Commission de Venise

Eirik HOLMØYVIK, membre de la Commission de Venise
Gaël MARTIN-MICALLEF, Administrateur, Secrétariat de la Commission de Venise

Annexe 6

Commission ad hoc pour observer les élections législatives anticipées dans « L'ex-République yougoslave de Macédoine » (11 décembre 2016, date à confirmer, sous réserve de la réception d'une invitation)

Président: Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC)

Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Vladyslav GOLUB, Ukraine
Vusal HUSEYNOV, Azerbaïdjan
Frank JENSSEN, Norvège
Luís LEITE RAMOS, Portugal
Rónán MULLEN, Irlande
Egidijus VAREIKIS, Lituanie *

Suppléants

Elena CENTEMERO, Italie
Şaban DİŞLİ, Turquie
Iryna GERASHCHENKO, Ukraine
Aleksander POČIEJ, Pologne

Groupe socialiste (SOC)

Valeri JABLIANOV, Bulgarie
Georges FOULKES, Royaume-Uni
Saša MAGAZINOVIĆ, Bosnie-Herzégovine
Marit MAIJ, Pays-Bas
Muslum MAMMADOV, Azerbaïdjan
Stefan SCHENNACH, Autriche *
Predrag SEKULIĆ, Monténégro

Suppléant

Antonio GUTTIEREZ, Espagne
Deniz BAYKAL, Turquie
Pierre-Alain FRIDEZ, Suisse
Idalia SERRAO, Portugal
Catherine QUERE, France

Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Cristina DE PIETRO, Italie
Carles JORDANA, Andorre

Suppléants

Pauline KRIKKE, Pays-Bas
Alfred HEER, Suisse
Luis Alberto ORELLANA, Italie

Groupe des conservateurs européens (CE)

Suat ÖNAL, Turquie
Jaroslaw OBREMSKI, Pologne

Suppléants

...

Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Matjaž HANZEK, Slovénie

Suppléant

...

Corapporteurs de la commission de suivi (*ex officio*)

Valeriu GHILETCHI, République de Moldova

Lise CHRISTOFFERSEN, Norvège

Secrétariat

Bogdan TORCĂTORIU, Division de l'observation des élections et de coopération interparlementaire

Franck DAESCHLER, Assistant administratif principal, Division de l'observation des élections et de coopération interparlementaire

Commission de Venise

...

* membres de la délégation préélectorale

Annexe 7

Renvois et transmissions en commissions

A. Renvois en commissions

[Doc. 14100](#), proposition de résolution, Destruction délibérée et trafic d'éléments du patrimoine: renvoi à la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport* ;

[Doc. 14101](#), proposition de résolution, Nécessité de permettre au Comité des Ministres de répondre à l'Assemblée, même en l'absence d'un consensus : renvoi à la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour rapport* ;

[Doc. 14106](#), proposition de résolution, La montée du discours de haine et le rôle des dirigeants politiques dans la lutte contre les crimes de haine: suite à donner aux recommandations de l'ECRI : renvoi à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport* ;

[Doc. 14107](#), proposition de recommandation, Les détenus gravement handicapés en Europe : renvoi à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis* ;

[Doc. 14109](#), proposition de résolution, La protection des investisseurs et les droits de l'homme : renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur "La compatibilité avec les droits de l'homme de l'arbitrage investisseur-Etat dans les accords internationaux de protection des investissements" (Doc. 13691 – Renvoi 4115)* ;

[Doc. 14110](#), proposition de résolution, "Liste des critères de l'Etat de droit" de la Commission de Venise : renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* ;

[Doc. 14115](#), proposition de résolution, Lutter contre les mariages forcés: dispositions légales et pratiques utiles : renvoi à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour avis* ;

[Doc. 14116](#), proposition de résolution, Une lutte efficace contre les retombées négatives des sociétés européennes qui opèrent à l'étranger : consultation de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *sur les éventuelles suites à donner* ;

[Doc. 14117](#), proposition de résolution, Liberté de choix et du mode de vie personnel : renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport* ;

[Doc. 14118](#), proposition de résolution, Les enjeux du bond démographique attendu en Afrique: quelle implication pour l'Europe? : renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur «Une réponse humanitaire et politique globale à la crise des migrations et des réfugiés en Europe» (Doc. 14005 – Renvoi 4203)* ;

[Doc. 14134](#), proposition de résolution, Discrimination dans l'accès à l'emploi : renvoi à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport* ;

[Doc. 14154](#) Projet de protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 167): renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* ;

Décision du Bureau, [Résolution 2061 \(2015\)](#), L'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc : renvoi à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* ;

Décision du Bureau, Activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) : renvoi à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* ;

Décision du Bureau, La situation à Alep : renvoi à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*.

B. Réponses après consultation

[Doc. 13956](#), proposition de résolution, Vie privée et familiale: parvenir à l'égalité quelle que soit l'orientation sexuelle : renvoi à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport* ;

[Doc. 14053](#) Proposition de résolution Les droits de l'homme dans les relations entre l'Union européenne et Cuba: classement sans suite.

C. Modification de renvoi

[Doc. 13965](#), proposition de résolution, Compatibilité de la charia avec la Convention européenne des droits de l'homme: des Etats parties à la Convention peuvent-ils être signataires de la «Déclaration du Caire»? (Renvoi 4188 du 4 mars 2016 – validité: 4 mars 2018) : renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et à la commission des questions politiques et de la démocratie et à la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour avis*.

D. Prolongations de renvois

[Doc. 13614](#), proposition de résolution, Renforcer l'Etat de droit dans les pays d'Europe du Sud-Est grâce à des réformes ciblées du système judiciaire (Renvoi 4087 du 17 novembre 2014 – validité: 17 novembre 2016) : prolongation jusqu'au 30 juin 2017 ;

[Doc. 13322](#) , proposition de résolution Défendre l'acquis du Conseil de l'Europe: préserver le succès de 65 ans de coopération intergouvernementale (Renvoi 4009 du 22 novembre 2013 – validité: 31 décembre 2016) : prolongation jusqu'au 30 septembre 2017 ;

[Doc. 13589](#), proposition de résolution, Médias en ligne et journalisme: défis et responsabilités (Renvoi 4082 du 3 octobre 2014 – validité: 3 octobre 2016) : prolongation jusqu'au 31 décembre 2016 ;

[Doc. 13628](#) Proposition de résolution Le crash de l'avion polonais TU-154 transportant la délégation polonaise, le 10 avril 2010 sur le territoire de la Fédération de Russie (Renvoi 4103 du 26 janvier 2015 – validité: 26 janvier 2017): prolongation jusqu'au 31 janvier 2018 ;

[Doc. 12306](#) , proposition de résolution, Adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme: élection des juges (Renvoi 3700 du 4 octobre 2010 – validité: 31 décembre 2016) : prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 ;

Décision du Bureau, La situation au Bélarus (Renvoi 3841 du 9 mars 2012 – validité: 31 janvier 2017): prolongation jusqu'au 31 juillet 2017 ;

[Doc. 13620](#), proposition de résolution, La représentation et participation effective des parlementaires de l'opposition dans les Etats membres à l'Assemblée parlementaire (Renvoi 4091 du 17 novembre 2014 – validité: 17 novembre 2016) : prolongation jusqu'au 30 novembre 2017.

Annexe 8

Liste des membres de la commission ad hoc du Bureau pour participer au Forum mondial de la démocratie 2016 (Strasbourg, 7-9 novembre)

Président

Mr Pedro Agramunt (Espagne, PPE/DC)

Comité des Présidents

Mr Axel Fischer (Allemagne, PPE/DC)

Mr Michele Nicoletti (Italie, SOC)

Mr Jordi Xuclà (Espagne, ADLE)

Mr Ian Liddell-Grainger (Royaume-Uni, CE)

Mr Tiny Kox (Pays-Bas, GDE)

Commission des questions politiques et de la démocratie

Mr Deniz Baykal (Turquie, SOC)

Mr René Rouquet (France, SOC)

Mr Senad Šepić (Bosnie-Herzégovine, PPE/DC)

Ms Olena Sotnyk (Ukraine, ADLE)

Mr Krzysztof Truskolaski (Pologne, ADLE)

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Ms Eka Beselia (Géorgie, SOC)

Mr Sergio Divina (Italie, NI)

Commission des questions sociales, de la santé, et du développement durable

Mr Jean-Pierre Grin (Suisse, ADLE)

Mr İlhan Kesici (Turquie, SOC)

Ms Milica Marković (Bosnie-Herzégovine, SOC)

Mr Mikayel Melkumyan (Arménie, CE)

Ms Ganira Pashayeva (Azerbaïdjan, ADLE)

Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Mr Duarte Marques (Portugal, PPE/DC)

Ms Judith Pallarés (Andorre, ADLE)

Mr Florin Costin Pâslaru (Roumanie, SOC)

Ms Nadiia Savchenko (Ukraine, PPE/DC)

Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Mr Christian Barilaro (Monaco, PPE/DC)

Mr Paolo Corsini (Italie, SOC)

Mr Claudio Fazzino (Italie, PPE/DC)

Ms Adele Gambaro (Italie, ADLE)

Mr Francesco Giro (Italie, PPE/DC)

Mr Rafael Huseynov (Azerbaïdjan, ADLE)

Ms Gabriela Pecková (République tchèque, PPE/DC)

Commission sur l'égalité et sur la non-discrimination

Ms Elena Centemero (Italie, PPE/DC)

Mr Sasa Magazinović (Bosnie-Herzégovine, SOC)

Ms Carmen Quintanilla (Espagne, PPE/DC)

Ms Milena Santerini (Italie, SOC)

Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Ms Liliana Palihovici (République de Moldova, PPE/DC)

Annexe 9

Propositions révisées sur la modernisation du Prix de l'Europe

Buts et modalités de la modernisation du Prix de l'Europe

Depuis le deuxième semestre 2015, le Secrétariat travaille sur des propositions de modernisation du Prix de l'Europe, afin de renforcer son attractivité, sa pertinence et sa visibilité tout en maintenant ses principes fondamentaux. Des propositions préliminaires ont été présentées à la sous-commission lors de sa réunion du 19 avril 2016 à Strasbourg, qui portent sur les critères d'attribution du Prix, le renforcement des relations entre le Secrétariat et l'Association des villes lauréates du Prix de l'Europe, l'amélioration de la visibilité du Prix ainsi que la simplification de la procédure de candidature en ligne et du traitement des candidatures par le Secrétariat. Des propositions plus détaillées ont été discutées durant la réunion de la sous-commission tenue le 20 juin 2016 à Strasbourg.

La sous-commission est maintenant invitée à examiner et approuver les propositions révisées figurant dans le présent document au cours de sa réunion du 8 juillet 2016 à Gérone, en vue d'une approbation par la commission plénière à sa réunion du 21 septembre 2016 à Paris, et avant que l'Assemblée ne soit informée des décisions adoptées par le biais du rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée pendant la partie de session d'octobre 2016. Cela permettrait de garantir la possibilité de transmettre des informations appropriées aux municipalités (et d'apporter les changements nécessaires à la procédure de candidature en ligne) à temps pour une entrée en vigueur des décisions pour l'édition 2017 du Prix de l'Europe. La proposition du Président pour un nouveau « Prix du Voisinage » nécessitant une réflexion plus poussée, tant d'un point de vue des critères précis à appliquer que d'un point de vue des implications budgétaires (et en termes de ressources humaines), il est proposé de reporter les décisions en la matière¹.

1. Critères d'attribution du Prix de l'Europe

Les critères d'attribution du Prix de l'Europe sont regroupés en quatre catégories² :

1. activités de jumelage, relations avec des municipalités étrangères, coopération et partenariats (dont les échanges de personnes, en particulier les activités de jeunesse, ainsi que des activités culturelles) ;
2. événements européens (dont la participation à la Semaine européenne de la démocratie locale), Journée de l'Europe (5 mai) et propagation de l'idée européenne ;
3. solidarité européenne et internationale ;
4. adhésion aux organisations de communes ou de pouvoirs locaux.

Les engagements concernant les événements liés aux distinctions restent les mêmes³.

L'attribution simultanée de plusieurs distinctions à une même municipalité est exclue.

La procédure de candidature en ligne sera simplifiée conformément aux nouveaux critères. En outre, chaque municipalité aura la possibilité d'ajouter un paragraphe résumant sa candidature, afin de mettre en relief les

¹ Cela signifie que la première remise de ce prix aurait lieu en 2018 (en supposant que la création de ce Prix ait été tranchée).

² Les critères d'attribution du Prix de l'Europe sont inchangés depuis de nombreuses années :

- adhésion aux organisations de communes ou de pouvoirs locaux ;
- jumelages ;
- communes étrangères ;
- échanges de personnes ;
- manifestations européennes ;
- Journée de l'Europe (5 mai) ;
- l'idée européenne ;
- solidarité européenne.

³ Les municipalités doivent s'engager à envoyer un représentant à Strasbourg pour participer à la cérémonie de remise si le Diplôme européen leur est décerné ; si elles sont lauréates du Drapeau ou de la Plaque d'honneur, elles doivent organiser, en impliquant activement la jeunesse, une cérémonie publique de remise de ladite distinction par un membre (honoraire) de l'Assemblée parlementaire. Si elles reçoivent le Prix de l'Europe (la plus haute distinction), elles sont tenues d'organiser, avec la participation active de la population locale, une cérémonie publique de remise de cette récompense par la sous-commission du Prix de l'Europe.

raisons pour lesquelles la municipalité estime mériter l'une des distinctions. La date limite des candidatures est fixée au 15 janvier de chaque année.

2. Coopération et visibilité

Pour des raisons historiques, le Prix de l'Europe n'est pas uniformément distribué sur l'ensemble du territoire européen, ni également connu dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Pour accroître sa visibilité dans tous les pays et régions de l'Organisation, il est décidé :

1. de donner des informations sur le Prix de l'Europe aux pays sous-représentés, y compris par le biais des contacts avec les délégations à l'Assemblée parlementaire et au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (au niveau parlementaire et du Secrétariat) ;
2. de prendre contact avec diverses associations d'autorités locales afin de renforcer la coopération et la communication avec elles :
 - CGLU, le réseau mondial des villes (+ de 240 000 villes y sont représentées) basé à Barcelone ;
 - EUROCITIES, réseau fondé par des maires et basé à Bruxelles ;
 - CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe) : fondée en 1951, association à but non lucratif ayant le statut participatif au Conseil de l'Europe, (la plus grande association d'autorités locales et régionales en Europe) basée à Bruxelles,
 ainsi qu'avec les associations nationales d'autorités locales des pays sous-représentés ;
3. d'intensifier la coopération avec l'Association des villes lauréates du Prix de l'Europe, qui rassemble actuellement 76 communes et organise un événement annuel sur un thème d'actualité⁴ ;
4. d'intensifier la coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, en particulier dans le cadre de la Semaine européenne de la démocratie locale.

3. Attractivité et pertinence

La plus haute distinction, le Prix de l'Europe, s'accompagne actuellement d'une bourse de 10 000 € pour permettre à des jeunes de la commune lauréate de visiter les institutions européennes à Strasbourg. Sous réserve de la disponibilité de fonds, il est proposé de porter son montant à 20 000 € pour tenir compte de la hausse des frais de déplacement et permettre à un plus grand nombre de jeunes d'en bénéficier⁵.

⁴ L'Association travaille actuellement sur sa propre réforme (voir la Déclaration de Klaipeda des 2-4 juin 2016).

⁵ La dernière augmentation datait de 2005 (le montant de la bourse avait été porté de 7 600 € à 10 000 €). Néanmoins, dans la pratique, certaines communes n'ont reçu que 5 000 € chacune, car le Prix de l'Europe a été attribué conjointement à deux communes en 2011, 2012, 2013 et 2015.